



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la CAGB le : 22/11/2018	Séance du Jeudi 15 Novembre 2018 qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs	Visé par : La Chef de service Gestion des Assemblées Valérie LESOUEF
---	---	---

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 15 Novembre 2018 à 18h00 à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des séances de Conseil du 29/09/18 et 12/10/18

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le 1^{er} Vice-Président :

- ouvre la séance,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Monsieur Michel JASSEY comme secrétaire de séance,
- approuve les procès-verbaux des Conseils du 27/09/2018 et 12/10/2018.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 91 Contre : 0

Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.3 - Modification des représentants de la CAGB au SMABLV

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 alinéa 4 du CGCT,
- désigne les 3 titulaires pour représenter la CAGB au Syndicat Mixte de l'aérodrome de Besançon-La Vèze (SMABLV).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 91 Contre : 0

Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

**Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication
et aide aux communes**

Finances

↳ R. 1.1.1 - Orientations budgétaires 2019 - PPIF 2019-2023 - Budget annexe déchets

A la majorité, 2 contre et 1 abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les orientations budgétaires 2019 du budget annexe déchets.

Rapport adopté à l'unanimité :

*Pour : 104 Contre : 2
Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0*

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ R. 0.2 - Mise à jour des statuts de la CAGB

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces propositions de modifications des statuts de la CAGB.

Rapport adopté à l'unanimité :

*Pour : 108 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0*

**Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication
et aide aux communes**

Finances

↳ R. 1.1.2 - Dotation de solidarité communautaire - volet économique

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le montant du volet solidarité économique de la DSC 2018 à hauteur de 1 527 639€,
- le montant du volet cartes nationales d'identité électronique à hauteur de 63 741€,
- le montant définitif de la DSC 2018 (tous volets confondus) porté à 3 945 868 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

*Pour : 108 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 1.1.3 - Admissions en non-valeur et annulations de titres Eau et Assainissement des communes - Mise en place d'un remboursement par la CAGB

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote de la décision modificative n°3 pour l'exercice 2018 :

- se prononce favorablement sur le remboursement aux communes par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (budgets annexes eau et assainissement) dans les conditions énoncées ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à mandater sur les budgets annexes Eau et Assainissement les sommes correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité :

*Pour : 108 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 1.1.4 - Fixation des durées d'amortissement Eau et Assainissement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide la durée d'amortissement de 50 à 60 ans pour les réseaux d'eaux pluviales, des canalisations pour adduction d'eau et des canalisations d'assainissement.

Rapport adopté à l'unanimité :

*Pour : 108 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0*

☞ R. 1.1.5 - Convention de services communs SMSCoT-CAGB - Avenant n°1

Mmes C. BARTHELET et M. DONEY et MM. F.ALLEMANN, A.AVIS, N. BODIN, P. CURIE(2), JL. FOUSSERET, G. GALLIOT, M. LOYAT, JP. MICHAUD, JY. PRALON, P. ROUTHIER et F. TAILLARD, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 sur la convention de services communs entre la CAGB et le SMSCoT,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 94 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 14

☞ R. 1.1.6 - Ensemble immobilier complexe de la City - Acquisition de locaux à la société City Clairia

A la majorité, 3 contre et 12 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur cette acquisition aux conditions ci-dessus énoncées,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à cette acquisition tout acte à intervenir dans la gestion de cette transaction.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 93 Contre : 3
Abstentions : 12 Ne prennent pas part au vote : 0

Ressources humaines

☞ R. 1.2.1 - Télétravail - Poursuite du dispositif - Évolution des conditions et des modalités de mise en œuvre

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- décide de la poursuite du télétravail dans l'administration du Grand Besançon,
- valide le règlement et la convention tripartite (annexée) à la présente délibération,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à :
 - définir les conditions individuelles de télétravail par arrêté, ou avenant au contrat des agents expérimentateurs, et signer la convention tripartite applicable à chaque agent,
 - apporter les modifications au règlement et à la convention pour autant que celles-ci ne portent pas d'atteinte majeure à l'économie du dispositif,
 - engager les dépenses nécessaires, inscrites au budget pour 2018,
 - signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

☞ R. 1.2.2 - Création d'un poste d'adjoint de gestion administrative auprès du Conservatoire à Rayonnement Régional (pôle Action culturelle et Communication)

MM. JL. FOUSSERET et JY. PRALON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création d'un poste d'adjoint de gestion administrative Communication et Action culturelle relevant des cadres d'emplois des adjoints administratifs au sein du Conservatoire à rayonnement régional du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0
Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 2

☞ R. 1.2.3 - Convention d'adhésion au service du référent déontologue du Centre de Gestion du Doubs

Mme C. BOTTERON et MM. A.BLESSEMAILLE(2), P. CONTOZ, G. GALLIOT, Y. GUYEN et A. LORIGUET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le recours au Centre de Gestion du Doubs pour les missions de référent déontologue,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention avec le Centre de Gestion du Doubs.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101 Contre : 0

Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 7

☞ R. 1.2.4 - Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2019 et du PPIF 2019-2023 :

- se prononce favorablement sur l'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires aux candidats ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir via le Centre de Gestion auprès de CNP Assurances / SOFAXIS et accomplir toutes les autres formalités nécessaires.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0

Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

☞ R. 6.1 - Candidature des savoir-faire de mécanique horlogère au Patrimoine culturel immatériel de l'Humanité : prise en charge des frais de déplacement d'étudiants de l'Institut de recherche et d'enseignement supérieur en tourisme (IREST)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'engagement de la dépense de 1 500 € sur la ligne « Coopérations » de l'exercice 2018 afin de prendre en charge les frais de déplacement d'étudiants de l'Institut de Recherche et d'Enseignement Supérieur en Tourisme (IREST).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0

Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

☞ R. 6.2 - Délégation du DPU dans le périmètre de la ZAC des Marnières à l'EPFL Doubs-Bourgogne-Franche-Comté et à la SPL Territoire 25

Mmes C. BARTHELET, C. BOTTERON, M. DONEY, O.FAIVRE-PETITJEAN et MM. G. BAULIEU, A. BLESSEMAILLE(2), N. BODIN, P. CURIE(2), G. GALLIOT, P.GONON(2), D. HUOT, C. LIME(2), M. LOYAT, A. LORIGUET, D. SCHAUSS et F. TAILLARD, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- met fin à la délégation du DPU telle que prévue par délibération de la commune de Chalezeule du 28 février 2008, au bénéfice de l'EPFL pour les besoins de l'opération,
- se prononce favorablement sur les nouvelles modalités de délégation de l'exercice du DPU consentie dans le périmètre de la ZAC des Marnières, au bénéfice de la SPL « Territoire 25 » et de l'Etablissement Public Foncier du Doubs-Bourgogne-Franche-Comté conformément au plan joint en annexe de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 88 Contre : 0

Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 20

☞ R. 6.3 - Approbation du PLU de Champvans-les-Moulins

M. F. BAILLY(2), conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le projet de PLU de Champvans-les-Moulins.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0

Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

☞ R. 6.4 - Institution du DPU sur la commune de Champvans-les-Moulins

M. F. BAILLY(2), conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'institution du DPU sur les zones U et AU du PLU de la commune de CHAMPVANS-LES-MOULINS,
- la délégation de l'exercice du DPU dans les conditions définies dans la délibération du conseil communautaire du 30 mars 2017.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0

Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

☞ R. 6.5 - Approbation de la modification du PLU de Grandfontaine

M. F. LOPEZ, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Grandfontaine telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0

Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

☞ R. 7.1 - Attribution de subventions 2018 au Bastion et à la Rodia au titre du Dispositif de soutien à l'accompagnement de la formation dans le domaine des musiques actuelles

Mmes AS. ANDRIANTAVY(2), M. EL. YASSA, O.FAIVRE-PETITJEAN, E. MAILLOT, F. PRESSE(2), et C. WERTHE(2) et MM. P. BONTEMPS, P.CURIE(2), R. STHAL et G. VAN HELLE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le principe de conventionnement avec la RAP la Rodia et l'association le Bastion en vue de soutenir le dispositif d'accompagnement et de formation dans le domaine des musiques actuelles,
- attribue une subvention de 23 000 € à la RAP La Rodia et une subvention de 12 000 € à l'association Le Bastion dans le cadre précité,
- attribue une subvention de 3 000 € à la RAP La Rodia pour l'accueil du groupe Electro Deluxe dans le cadre de « Musiques en herbe » 2018-2019,
- autorise Monsieur le Président, ou à son représentant, à signer les conventions annuelles conjointes avec la RAP La Rodia et l'association le Bastion.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 94 Contre : 0

Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 14

☞ R. 7.2 - Convention d'attribution de fonds de concours en fonctionnement à la Ville de Besançon pour la Citadelle

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2019 et PPIF 2019-2023 :

- se prononce favorablement sur l'attribution en 2018 et en 2019 du fonds de concours en fonctionnement à hauteur de 50 000€ par an à la Ville de Besançon pour le fonctionnement annuel 2018 et le fonctionnement annuel 2019 de l'équipement citadelle,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0

Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 7.3 - Rapport annuel de la concession de service public pour la gestion et l'exploitation du camping communautaire La Plage, sis à Chalezeule

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte du présent rapport relatif à l'exploitation du Camping Municipal de la Plage par l'association Office de Tourisme et des Congrès, dans le cadre de la délégation de service public confiée par la CAGB à cette structure.

Rapport adopté à l'unanimité :

*Pour : 108 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 7.4 - Dorsale numérique régionale - Evolution du portage

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les différents actes évoqués.

Rapport adopté à l'unanimité :

*Pour : 108 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0*

Commission n°08 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

↳ R. 8.1 - Complément du subventionnement apporté par l'Agence de l'Eau aux 14 particuliers bénéficiaires réalisant des travaux de réhabilitation de leurs installations d'assainissement non collectif M. C. LIME(2), conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2019 et du PPIF 2019-2023, se prononce favorablement sur le principe de compléter le subventionnement de l'Agence de l'Eau.

Rapport adopté à l'unanimité :

*Pour : 106 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2*

↳ R. 8.2 - Accord-cadre pour travaux de réseaux d'eau et d'assainissement

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2019 et du PPIF 2019-2023 :

- lance la procédure de passation de l'accord-cadre,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les accords-cadres avec les entreprises retenues.

Rapport adopté à l'unanimité :

*Pour : 107 Contre : 0
Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0*

Commission n°02 : Mobilités

↳ R. 2.1 - Avenant n°3 à la Délégation de Service Public des lignes du coeur d'agglomération du réseau de transport public GINKO - Déclenchement de l'option n°2 "GINKO Voit"

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de co-voiturage spontané « GINKO Voit' »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°3 à la DSP des lignes du cœur d'agglomération ci-joint, permettant le déclenchement de l'option n°2 « GINKO Voit' ».

Rapport adopté à l'unanimité :

*Pour : 108 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 2.2 - Convention de partenariat relative aux jetons « Freepass »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention de partenariat relative au dispositif « FreePass » entre la Ville de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et KEOLIS Besançon Mobilités,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

*Pour : 108 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 2.3 - Rapport d'activité annuel 2017 du délégataire du réseau Ginko

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport d'activité 2017 sur la DSP Transports Urbains.

↳ R. 2.4 - Rapport annuel d'activités 2017 des lignes périurbaines du réseau Ginko

Le Conseil de Communauté prend acte de la présentation du rapport annuel 2017 des lignes périurbaines.

↳ R. 2.5 - Reversement et prise en charge des frais de mise en œuvre des forfaits post-stationnement par la Ville de Besançon Convention entre la Ville et la CAGB

M. JL. FOUSSERET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2019 et du PPIF 2019-2023 :

- se prononce favorablement sur le projet de convention relatif au reversement et à la prise en charge des frais de mise en œuvre des forfaits post-stationnement entre la Ville de Besançon et la CAGB,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0

Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 2.6 - Convention de gestion des services d'entretien de la voirie

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modalités d'exercice des missions confiées aux communes dans la convention de gestion des services d'entretien « Voirie », « Parcs et aires de stationnement » et « Signalisation » ;
- autorise le Président, ou son représentant, à signer les conventions avec les communes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0

Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

↳ R. 3.1 - FIE Investissement - Soutien à la société LOSANGE

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue à la SAS LOSANGE une aide de 75 000 € pour réaliser son projet de développement sur la technopole TEMIS à Besançon, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée et des emplois associés à compter de son installation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et tous documents afférents à cette délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0

Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.2 - FIE Investissement - Soutien à la société SONAXIS

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue à la SA SONAXIS une aide de 75 000 € pour réaliser son projet de développement sur la technopole TEMIS à Besançon, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée et des emplois associés à compter de son installation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et tous documents afférents à cette délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0

Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.3 - FIE - Avenant à la convention Thiery Elec

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- proroge d'une année la convention FIE Thiery Elec et verse le solde de 14 539,62 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant et tous documents afférents à cette délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0

Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.4 - Maison Universitaire de l'Education - Soutien du Grand Besançon

M. P. CURIE(2), conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 100 000 € au Rectorat pour le co-financement des études de faisabilité pour la future Maison Universitaire de l'Education,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0

Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 3.5 - Poursuite du soutien au développement de l'Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA)

Mmes S. BARATI-AYMONIER(2), M. EL YASSA, O. FAIVRE PETITJEAN, et E. MAILLOT, et MM., P. CURIE(2), C. DELBENDE, A. POULIN et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi de ce soutien financier.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96 Contre : 0

Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 10

↳ R. 3.6 - Actions recherche et innovation - Fonds Régional pour l'Innovation - Abondement 2018

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur un abondement par le Grand Besançon au Fonds Régional d'Innovation à hauteur de 90 000 € en 2018,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer les actes afférents à cette aide.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0

Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.7 - Zone Nord Portes de Vesoul – Révision du Plan de financement prévisionnel

A la majorité, 13 contre, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision du plan de financement prévisionnel de la zone.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 92 Contre : 13

Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.8 - Besançon ZAE Tilleroyes - Trepillot, zone rue Thomas EDISON – Définition du prix de cession

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les prix de cession proposés.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0

Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.9 - Espace commercial de Chalezeule - ZAC des Marnières – Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2017 et avenant n°2

MM. A. BLESSEMAILLE(2), N. BODIN et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend acte du CRAC arrêté au 31/12/2017,
- valide le bilan prévisionnel de la ZAC arrêté au 31/12/2017,
- valide le projet d'avenant n°2 au contrat de concession et autorise le Président ou son représentant à signer ce document.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101 Contre : 0

Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 4

↳ R. 3.10 - Avis sur les dérogations au repos dominical des salariés du commerce pour l'année 2019

A la majorité, 29 contre et 3 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le nombre de dérogations d'ouvertures dominicales sollicité par les communes pour l'année 2019.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 73 Contre : 29

Abstentions : 3 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°04 : Développement durable

↳ R. 4.1 - Fonds "Isolation et énergies pour les communes" - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Serre-les-Sapins

M. G. BAULIEU, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du projet de la commune de Serre-les-Sapins,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 3 144 € à la commune de Serre-les-Sapins, pour le remplacement des menuiseries du groupe scolaire,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 4.2 - Fonds "Centres de village" - Attribution de fonds de concours aux communes de Fontain et Grandfontaine

Mme M. DONEY et MM. F. LOPEZ conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours :
 - o d'un montant de 3 887 € à la commune de Fontain, pour la rénovation de la fontaine du Croc,
 - o d'un montant de 556 € à la commune de Grandfontaine, pour la rénovation de la toiture de l'Oratoire,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 4.3 - Etudes énergies renouvelables à destination des entreprises et des collectivités - Demande de subventions à la Région Bourgogne-Franche-Comté, à l'ADEME et au SYDED

Mmes B. FALCINELLA(2), F. PRESSE(2), A. VIGNOT, S. WANLIN(2) et M. ZEHAF(2), et MM. A. AVIS(2), A. FELICE, G. GALLIOT, C. LIME(2) et Y. POUJET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement des études de faisabilité,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :
 - o solliciter les financements mobilisables auprès de l'ADEME, de la Région Bourgogne Franche Comté et du SYDED,
 - o signer les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 89 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 16

↳ R. 4.4 - Avenant n°1 à la convention de prêt de la mallette énergie

M. JL. FOUSSERET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 à la convention tripartite Ville-CAGB-CCDB de prêt de la mallette énergie,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°1.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 4.5 - Règlement de collecte et de facturation des déchets

A l'unanimité, le Conseil de Communauté : prend connaissance des principales dispositions du règlement de collecte et de facturation, lequel fera l'objet d'un arrêté de Monsieur le Président.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

04 11

↳ R. 5.1 - Programme de 12 logements en location accession réalisés par Néolia à Besançon site Les Montboucons rue Arago

M. R. STEPOURJINE, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la demande d'agrément déposée par Néolia pour 12 logements en location-accession (PSLA),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les 12 décisions de réservation d'agréments pour l'obtention d'un prêt de location-accession (PSLA),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention avec Néolia portant sur la sollicitation et la mise en œuvre de ces 12 agréments de type PSLA.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0

Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 5.2 - Programmation de droit commun 2018 pour une offre nouvelle de logements locatifs publics

M. R. STEPOURJINE, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la demande d'agrément et de financement déposée par Habitat 25 et Néolia pour 21 agréments de type PLUS, 11 agréments de type PLAI pour un montant total de 71 898 € sur crédits délégués de l'Etat, dans le cadre de la programmation de droit commun 2018,
- se prononce favorablement sur l'octroi des subventions sur fonds propres du Grand Besançon en faveur de la production neuve de logements locatifs publics à destination d'Habitat 25 et Néolia pour un montant total de 221 984 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions de subvention et d'agrément correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0

Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 5.3 - Prorogation du délai de validité d'une subvention en soutien à une opération de réhabilitation

M. R. STEPOURJINE, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette demande de prorogation du délai de validité de subvention, et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions de prorogation des délais de validité de subvention correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104 Contre : 0

Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 5.4 - Contrat de Ville - Convention Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain – Grette

Mmes, O. FAIVRE-PETITJEAN, C. MICHEL, K. ROCHDI et MM. F. ALLEMANN, G. BAULIEU, A. BLESSEMAILLE(2), N. BODIN, P. CURIE(2), M. FELT, JL. FOUSSERET, G. GALLIOT, A. LORIGUET, R. STEPOURJINE et G. VAN HELLE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 13 abstentions, le Conseil de Communauté :

- approuve le programme NPNRU – Grette, son plan de financement et la convention correspondante,
- approuve les modalités de financement par le Grand Besançon de la reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux dans le cadre de la présente convention.
- sollicite la participation financière de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine aux taux les plus élevés possibles,
- sollicite la participation des autres partenaires potentiels : FEDER, ANAH, Aktya, les bailleurs sociaux, le Conseil Départemental du Doubs, le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, la Caisse des Dépôts et Consignations et tout autre financeur potentiel,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention du NPRU et tous les actes s'y réfèrent.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 76 Contre : 0

Abstentions : 13

Ne prennent pas part au vote : 16

Questions diverses

↳ R. 9.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R. 9.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 15 Novembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.3, 1.1.1, 0.2, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 8.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 9.1, 9.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h20.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.6) Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.1) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 1.1.1), M. Thibaut BIZE (jusqu'au 1.1.5), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 3.2), M. Emile BRIOT, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Clément DELBENDE (à partir du 1.1.1), M. Cyril DEVESA (à partir du 0.2), Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.6), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Philippe GONON (jusqu'au 2.2), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.1.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à partir du 1.1.1), M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 1.1.6), M. Dominique SCHAUSS (à partir du 0.2), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.1) Busy : M. Alain FELICE Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Jacky LOUISON (à partir du 1.1.1) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Noironte : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilly-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN (à partir du 1.1.1) Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (jusqu'au 2.2), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.1) Vieilley : M. Franck RACLOT suppléant de Mme Christiane ZOBENBULLER

Étaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Pascal BONNET, Mme Claudine CAULET, M. Guéric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danièle DARD, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Thierry MORTON, Mme Danièle POISSENOT, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

Mandants : T. JAVAUX (à partir du 3.7), E. ALAUZET, T. BIZE (à partir du 1.1.6), P. BONNET, P. BONTEMPS (à partir du 3.3), C. CAULET, C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 2.2), ML. DALPHIN (à partir du 1.1.1), D. DARD, C. DELBENDE (jusqu'au 0.3),

C. DEVESA (jusqu'au 1.1.1), M. EL YASSA (jusqu'au 1.1.5), A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), JS. LEUBA (à partir du 0.2), C. MICHEL (jusqu'au 0.3), T. MORTON, R. REBRAB, K. ROCHDI (jusqu'au 1.1.5), M. SEBBAH, I. SUGNY (jusqu'au 0.3), D. PAINEAU (à partir du 1.1.1), B. GAVIGNET, P. CORNE (à partir du 1.1.1), P. BELUCHE (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.6), JM. BOUSSET, J. KRIEGER (à partir du 1.1.1), A. JACQUEMET (à partir du 2.3),

Mandataires : A. AVIS (à partir du 3.7), C. THIEBAUT, C. LIME (à partir du 1.1.6), M. OMOURI, B. FALCINELLA (à partir du 3.3), F. PRESSE, P. GONON (jusqu'au 2.2), S. PESEUX (à partir du 1.1.1), P. CURIE, E. MAILLOT (jusqu'au 0.3), A. POULIN (jusqu'au 1.1.1), Y. POUJET (jusqu'au 1.1.5), S. BARATI-AYMONIER (à partir du 1.1.1), AS. ANDRIANTAVY (à partir du 0.2), N. BODIN (jusqu'au 0.3), M. ZEHAF, S. WANLIN, G. VAN HELLE (jusqu'au 1.1.5), C. WERTHE, M. LOYAT (jusqu'au 0.3), A. GROSPELLIN (à partir du 1.1.1), G. GAVIGNET, J. LOUISON (à partir du 1.1.1), T. JAVAUX (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.6), F. BAILLY, A. BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.1), P. ROUTHIER (à partir du 2.3)